

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

35

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mars 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme CHARRET-GODARD

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme JUBAN (pouvoir MME KOENDERS) - M. LOVICH (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - Mme CHEVALIER (pouvoir MME TROUWBORST) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme FERRIERE (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M. PRIBETICH) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER) - M. HELIE (pouvoir MME ERSCHENS) - M. CAVIN (pouvoir MME DESAUBLIAUX)

OBJET DE LA DELIBERATION

Personnel municipal - Passation de contrat

Madame Koenders, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le poste de responsable de l'unité scientifique du Jardin des Sciences est à pourvoir.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées pour ce besoin très spécifique et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un agent non titulaire peut être engagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

L'agent concerné aura pour principale mission d'assurer la gestion et la valorisation des collections et des données naturelles qui alimentent les programmes d'investigations consacrés à la biodiversité, en lien avec la politique globale de la Ville. Il sera chargé des études de terrains en lien avec la nature en ville.

- Cadre d'emplois de référence : attachés territoriaux de conservation du patrimoine.
- Conditions de recrutement : diplômés de niveau 2.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le salaire indiciaire, le supplément familial de traitement, le régime indemnitaire afférent au grade d'attaché de conservation du patrimoine (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires), ainsi qu'une prime de fin d'année correspondant à la valeur de l'indice, au prorata des mois d'exercice.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - m'autoriser à engager à compter du 1er avril 2016, par un contrat de trois ans renouvelable, la personne à laquelle sera confiée l'emploi décrit ci-dessus ;
- 2 - décider que la rémunération de cet agent sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport ;
- 3 - dire que les dépenses engagées seront prélevées sur les crédits des budgets successifs.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ